



Aimé Césaire

L'Et@t Ligérien

N°13
Mai-Juin 2011

SOMMAIRE

Editorial.....P 1

◆ Le Logement et l'Hébergement d'Urgence dans la Loire.....P 2 - 3

◆ Les Accidents de la vie Domestique.....P 4

◆ L'Ecole Ouverte.....P 4

La Loire en chiffres.....P 4

Supplément d'info:

« Les nouvelles mesures de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure - LOPPSI »



EDITORIAL

La Préfecture a rendu hommage le 8 avril dernier au **grand poète et homme politique français, Aimé Césaire**, disparu en 2008 après une vie consacrée à la littérature et à l'action publique.

En présence de son neveu, Gilles Roussi, accompagné de son épouse, et de nombreux ultra-marins résidant dans le département, une exposition consacrée à Césaire a été présentée.

Cette manifestation se déroulait deux jours après le dévoilement au Panthéon d'une plaque en son honneur par le Président de la République.

L'hommage ainsi rendu à Aimé Césaire trois ans après sa disparition doit être pour nous une occasion de le relire, lui qui disait son appartenance à « la race de ceux qu'on opprime », lui qui revendiquait sa « négritude » à l'instar de Senghor, lui enfin qui écrivait dans son Cahier d'un retour au pays natal « aucune race ne possède le monopole de la beauté, de l'intelligence, de la force et il est place pour tous au rendez-vous de la conquête ».

L'ancien député de la Martinique (1945 – 1993), maire de Fort de France (1945 – 2001) et résistant au régime de Vichy fut l'homme qui fit comprendre à la République la place de l'Outre-Mer et qui refonda les relations de ces territoires avec la métropole.

En cette « année des outre-mer », année qui aura également vu Mayotte devenir le 101^{ème} département français, il était naturel que notre pays témoigne sa reconnaissance à l'œuvre littéraire et politique d'Aimé Césaire.

Pierre SOUBELET
Préfet de la Loire



Le logement et l'hébergement d'urgence dans la Loire

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale finance et met en œuvre avec l'appui des partenaires associatifs et du Conseil Général de nombreux dispositifs pour permettre l'hébergement et l'accès au logement des personnes les plus en difficultés.

Avant de pouvoir accéder au logement ordinaire, un certain nombre de ménages en difficultés ont recours à un hébergement dans des structures adaptées à leurs problématiques. Les dispositifs financés par l'Etat, et gérés par les partenaires associatifs, proposent des réponses graduées, l'objectif de l'accès et du maintien dans un logement ordinaire devant être recherché dans tous les cas.

1953 places d'hébergement ou de logements adaptés (hors demande d'asile) sont ainsi offertes, tous publics confondus, soit un taux d'équipement global de 0,26 places pour 100 habitants.

Les structures étant concentrées pour 60 % d'entre elles à Saint-Etienne, un des objectifs recherchés dans le cadre du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion est de rééquilibrer progressivement cette offre sur les territoires non couverts : vallée du Gier et de l'Ondaine, et Montbrisonnais.

Un accompagnement social est mis en place auprès de chaque personne ou ménage au sein de ces établissements, afin de lui permettre de se restructurer et d'évoluer progressivement vers l'autonomie pour accéder in fine à un logement ordinaire.

Des dispositifs spécifiques sont par ailleurs prévus pour les demandeurs d'asile :

- 280 places d'accueil d'urgence (en collectif et en appartements),
- 500 places d'hôtels chaque nuit, réparties sur plusieurs villes du département,
- 340 places en centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA)

Le logement et l'hébergement d'urgence dans la Loire, ce sont...

- 232 places d'hébergement d'urgence¹ gérées par 8 structures,
- 409 places en CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale²), gérées par 10 structures,
- 476 places en résidence sociale³,
- 138 places en pension de famille⁴, dont 20 places dédiées à l'accueil de personnes souffrant de troubles psychiques,
- 297 places financées en appartement via l'Allocation Logement Temporaire,
- 401 places en foyer de jeunes travailleurs.

¹ Accueil temporaire de personnes en difficultés ou familles sans domicile

² Hébergement correspondant à une prise en charge définie dans le cadre d'un projet d'insertion, avec un objectif de retour en milieu ordinaire

³ Offre de logement temporaire pour un public en difficulté sociale et/ou économique dans l'attente d'un logement durable, en capacité d'occuper un logement autonome avec si besoin un accompagnement social

⁴ Accueil de personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome à court terme paraît difficile, sans toutefois qu'elles relèvent d'un accueil en CHRS

Des dispositifs permettent la transition vers le logement ordinaire

- l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL): il s'agit d'un dispositif mis en place fin 2009 qui permet d'accompagner socialement, pendant une durée de 6 mois renouvelables, les personnes sortant de CHRS et louant directement un logement ordinaire. 38 personnes en ont bénéficié en 2010

- L'intermédiation locative dans le parc privé permet le logement en sous-location de personnes en difficultés (sortant de CHRS ou non), qui nécessitent un étayage social important avant l'accession à un logement en location directe. 120 logements ont ainsi pu être proposés en 2010 à des ménages en difficultés. La durée maximale de cette mesure est de 18 mois.

Dès 2011, une démarche partenariale et contractualisée pour faire évoluer l'offre sera mise en œuvre

Dans le cadre de la déclinaison territoriale du Chantier National Prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal-logées, la DDCS va piloter une réflexion avec les associations et partenaires du secteur, afin de repenser et restructurer l'offre actuelle pour une meilleure adaptation aux besoins.

Cette démarche partagée devra aboutir dès 2012 à la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens entre l'Etat et les associations partenaires.

Des dispositifs partenariaux permettent l'accès et le maintien dans le logement ordinaire

Plusieurs dispositifs partenariaux permettent de faciliter l'accès dans le logement des personnes les plus démunies :

- une convention entre les bailleurs sociaux et l'Etat permet de mobiliser les logements du « contingent préfectoral ». Plus de 1200 relogements de ménages prioritaires sont réalisés annuellement dans ce cadre.

- les bailleurs sociaux se sont également engagés, dans le cadre d'un accord collectif signé avec l'Etat et le Conseil général, à réaliser 122 logements adaptés en trois ans.

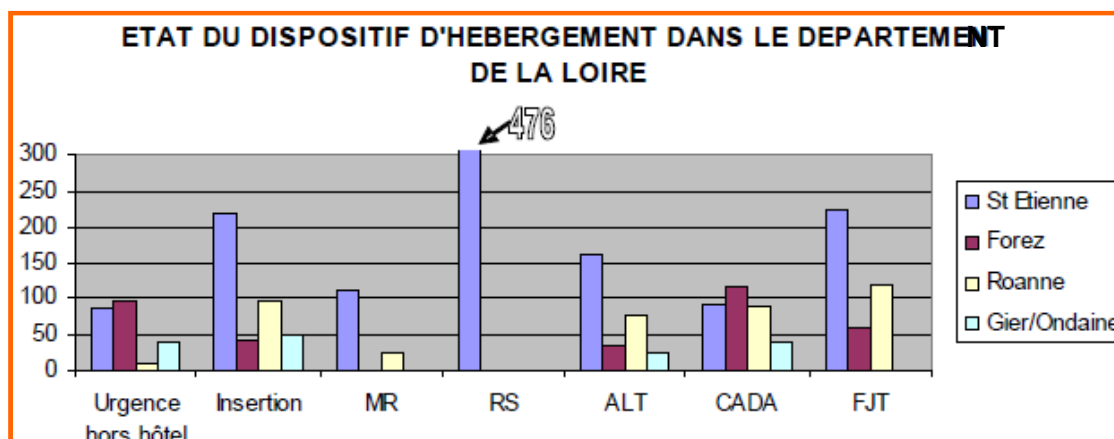
L'attribution des logements est organisée territorialement dans le cadre des partenariats mis en œuvre pour la déclinaison du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées. Ainsi, les travailleurs sociaux peuvent solliciter, en fonction de critères prédéterminés, l'inscription d'un ménage sur le fichier des demandeurs de logement prioritaires géré par la DDCS. Ces demandes sont ensuite examinées par les Commissions Logement territorialisées en vue de la proposition d'une solution au ménage.

1261 nouvelles demandes d'inscription au fichier des ménages prioritaires ont été enregistrées en 2010.

Les résultats obtenus dans ce domaine permettent de limiter les sollicitations faites par les usagers à la commission de relogement instaurée dans le cadre du Droit Au Logement Opposable, seule une centaine de recours étant enregistrés annuellement.

GLOSSAIRE

- MR
Maisons relais
- RS
Résidence Sociale
- ALT
Allocation Logement Temporaire
- CADA
Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
- FJT
Foyer de Jeunes Travailleurs



Les accidents de la vie domestique

Chaque année, les accidents de la vie courante causent environ 18 000 décès en France.

Ces accidents représentent la troisième cause de mortalité en France derrière les cancers et les maladies cardiovasculaires. Ils font aussi 4,5 millions de blessés, dont 2,7 millions pour les seuls accidents domestiques. La dernière étude détaillée, portant sur l'année 2006, révèle qu'ils ont représenté 3,6 % de la mortalité totale de l'année. Les chutes représentaient à elles seules la moitié des tués, devant les suffocations (15 %). Les noyades et les intoxications ont chacune représenté un millier de morts, tandis qu'on recensait 496 victimes du feu.

La plupart de ces accidents pourrait être facilement évitée. Des réflexes de vigilance, des gestes simples, des mesures de bon sens ou de petits travaux permettraient d'en diminuer significativement le nombre.

A la maison adoptez quelques gestes simples en consultant le site sur les accidents domestiques. <http://www.prevention-maison.fr/accidents/accessible>



Mise en place depuis 1991, l'opération interministérielle « École ouverte » fête ses 20 ans en 2011.

Elle consiste à accueillir dans les collèges et lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui vivent dans des zones urbaines et rurales défavorisées ou dans des contextes économiques et sociaux difficiles.

Les établissements de l'éducation prioritaire, les collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (Clair), ainsi que les établissements situés dans des territoires relevant de la politique de la ville sont concernés en priorité.

Chaque établissement réalisateur bâtit son programme d'activités autour d'un projet éducatif clairement défini et inscrit dans le projet d'établissement. Si l'opération repose sur l'engagement du chef d'établissement, le projet éducatif est le fruit d'une réflexion commune au sein de l'établissement sur la politique d'accompagnement des élèves.

Pour l'année scolaire 2010/2011, l'opération rassemble 11 collèges dans l'académie de Lyon, dont un dans la Loire : le collège Nicolas Comté à Régny.

LA LOIRE EN QUELQUES CHIFFRES

SECURITE ROUTIERE

Les chiffres au 31 mars 2011*

Comparés à la même période de 2010

↪ Nombre d'accidents : 181 ↗	5,2 %
↪ Nombre de tués : 7 ↗	16,2 %
↪ Blessés : 216 ↘	- 2,3 %

* données non consolidées

SECURITE PUBLIQUE

Les chiffres à fin mars 2011
par rapport à fin mars 2010

↪ AVIP : 1 127 ↗	+ 9,10 %
↪ Atteintes aux biens : 5 627 ↘	- 3,13 %

ⓘ L'évolution de la délinquance est évaluée sur deux grands indicateurs : les AVIP (Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique des personnes) et les atteintes aux biens.

EMPLOI

Nombre de demandeurs
d'emploi au 31 mars 2011 :

30 006

↪ moins de 25 ans	16,09 %
↪ femmes	48,32 %
↪ chômeurs de plus d'un an...	38,5 %

Résultats provisoires une révision sera effectuée dans les mois suivants.